

RAPPORT ANNUEL 2023- GUIDE DE LECTURE

INTRODUCTION

La présentation et le contenu de notre rapport annuel ont fait l'objet de plusieurs modifications. Nous vous les présentons afin de vous faciliter la compréhension des données et de leurs objectifs.

GRAPHIQUES

Nous avons remplacé nos graphes aux barres horizontales bleues par des tableaux afin de garantir la lisibilité des intitulés des données présentées.

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TRAVAILLEURS, À LEURS RISQUES ET À LEUR SURVEILLANCE DE SANTÉ

Ce chapitre n'a pas fait l'objet de nouveautés dans son contenu.

Nous présentons comme dans le passé au point e. le top 10 des risques présents dans votre entreprise, considérant qu'ils représentent une image synthétique utile pour comprendre les grands points d'attention de nos conseillers en prévention-médecins du travail en surveillance de santé.

Nous ne joignons plus, en annexe, la liste complète de ces risques. Cette liste est, en effet, dynamique et pourra avoir été actualisée entre l'édition du rapport et sa présentation en CPPT. Nos collaborateurs pourront vous mettre à disposition cette liste dans l'objectif de recevoir votre contribution dans sa mise à jour, comme le Code du Bien-Etre au travail le prévoit dans ses Articles 1.4-5, 6 et 7).

2. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX CONSULTATIONS ET EXAMENS COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉS

Ce chapitre n'a pas fait l'objet de nouveautés dans son contenu.

Nous présentons comme dans le passé au point d. le top 10 des risques évalués en surveillance de santé périodique au cours de l'année. Nous ne joignons plus, en annexe, la liste complète des risques évalués en surveillance de santé. Elle est disponible sur demande.

Nous avons remplacé le graphique qui présentait l'ensemble décisions émises par votre conseiller en prévention-médecin du travail, tous types de consultations confondues par 3 nouveaux chapitres, les chapitres 3, 4 et 5 que nous vous expliquons ci-après.

3. DÉCISIONS ÉMISES PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL À L'ISSUE DE SES CONSULTATIONS PÉRIODIQUES

Ce chapitre a comme objectif de cibler les décisions prises par votre conseiller en prévention-médecin du travail au cours de ses consultations de surveillance de santé périodique.

Les différents types de décisions sont mieux explicités qu'auparavant.

Nous vous invitons à analyser ces décisions en collaboration avec votre médecin du travail.

4. DÉCISIONS ÉMISES PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL À L'ISSUE DE SES CONSULTATIONS DE PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Ce chapitre a comme objectif de cibler les décisions prises par votre conseiller en prévention-médecin du travail au cours de ses consultations de protection de la maternité. Il vous permettra de faire le lien avec votre politique de protection de la maternité.

5. BILAN DES TRAJETS DE RETOUR AU TRAVAIL ET DES DÉCISIONS ÉMISES PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Ce nouveau chapitre alimente notre bilan annuel relatif aux adaptations de poste et aux démarches de retour au travail, tel que le prévoit le Code du Bien-Être au travail dans son article I.4-79.

Vous trouverez dans ce chapitre

- a. Un premier tableau comptabilisant le nombre de chaque démarche initiée au cours de l'année.
- b. Les décisions émises en consultations spontanées
- c. Les décisions émises en examens de reprise de travail
- d. Les décisions émises au cours des trajets de réintégrations
- e. Les constatations de votre conseiller-en prévention médecin du travail en lien avec les procédures spécifiques dans le cadre de l'article 34 de la Loi sur les contrats de travail.

6. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX PRESTATIONS COLLECTIVES

Dans ce chapitre, déjà présent dans nos rapports précédents, il nous a semblé pertinent de compléter les données sur nos prestations réalisées par un point sur les activités légalement prévues qu'il ne nous a pas été permis de réaliser par défaut d'invitation de la part de notre affilié, malgré nos propositions à son égard. Nous ciblons ici la Visite d'Entreprise et la participation du conseiller en prévention-médecin du travail à au moins 2 réunions du CPPT par an. Nous sommes convaincus de leur réel intérêt dans le cadre de nos missions.

7. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX INTERVENTIONS DU

DÉPARTEMENT MÉDICAL SOUS OFFRES

Ce nouveau chapitre documente les éventuelles interventions de nos collaborateurs du département médical sous offres spécifiques. Elles n'étaient pas documentées dans les précédents rapports.

8. RENSEIGNEMENTS LIÉS AUX MISSIONS DE LA GESTION DES RISQUES

Ce chapitre n'est pas nouveau. Un paragraphe complémentaire isole et met en visibilité, parmi l'ensemble des interventions des différents conseillers en prévention de la Gestion des Risques, les activités à visée formative.

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL

Ce chapitre n'est pas nouveau. Nous y avons apporté deux changements.

D'une part, nous avons ventilé le nombre total d'heures prestées par votre Conseiller en Prévention Aspects Psychosociaux entre les interventions psychosociales informelles et formelles.

D'autre part, nous avons allégé ce chapitre en supprimant tous les points relatifs au rapport de votre service interne pour lesquels les services externes ne disposent jamais de données pour mieux mettre en visibilité les données que nous vous apportons.